



## **COVID19 - Information du 13 mars 2020 (2) - premières modalités à partir de lundi 16 mars**

**Le 13 mars 2020**

Madame, Monsieur,

Chères étudiantes, chers étudiants,

Le président de la République a pris la décision de la fermeture des universités à compter de **lundi 16 mars** et jusqu'à nouvel ordre. Cette décision a pour objectif de réduire la propagation et les effets du Coronavirus (Covid-19) sur la santé des populations.

### **Fermeture de l'université de Poitiers aux étudiants à compter du **lundi 16 mars****

Les étudiants de l'université de Poitiers ne pourront plus accéder aux campus et locaux universitaires dès **lundi** prochain. Cette fermeture s'applique aux bâtiments d'enseignement et de recherche, bibliothèques universitaires, services administratifs, ainsi que tous les locaux de vie universitaire : sport, culture, restauration, vie associative...

Les activités d'enseignement en présentiel sont annulées jusqu'à nouvel ordre. Toutes les activités publiques prévues au sein de l'université sont annulées (colloques, conférences, manifestations culturelles et sportives, ...).

### **Mise en œuvre d'une continuité pédagogique**

A partir de **lundi 16 mars**, les obligations d'assiduités seront levées. Les bourses attribuées par le CROUS seront maintenues.

Les modalités de continuité pédagogique (enseignements à distance, contrôle continu, examens, stages) seront précisées au cours de la semaine prochaine. L'université de Poitiers reviendra dès que possible auprès des étudiants pour préciser ces questions. Des rencontres sont prévues à cette fin ce **lundi 16 mars** avec les directeurs de composantes et les représentants étudiants au sein des conseils centraux, afin de définir avec eux les modalités précises de mise en œuvre de ces mesures.

Les interlocuteurs privilégiés des étudiants restent les responsables de formation et les services de scolarité au sein des composantes.

### **Une solidarité maintenue**

L'épicerie sociale et solidaire restera ouverte avec des modalités particulières.

Le service de santé universitaire pourra être sollicité par mail ([medecine.prevention@univ-poitiers.fr](mailto:medecine.prevention@univ-poitiers.fr)) ou par téléphone (05 49 45 33 54).

### **Une situation évolutive qui implique le maintien du contact**

L'université de Poitiers conseille vivement aux étudiants de relever régulièrement leurs emails, de rester connectés à ses différents médias et de consulter régulièrement la [page web dédiée](#) à la situation.

Enfin je vous invite à être attentif à votre état de santé. En cas de symptôme, je vous engage à respecter les consignes sanitaires (contacter le 0800 130 000 (numéro gratuit) ; rester à domicile).

Je sais que je peux compter sur votre compréhension dans ces circonstances très particulières et je vous en remercie par avance.

Bien à vous,

Yves JEAN

Président de l'université de Poitiers